

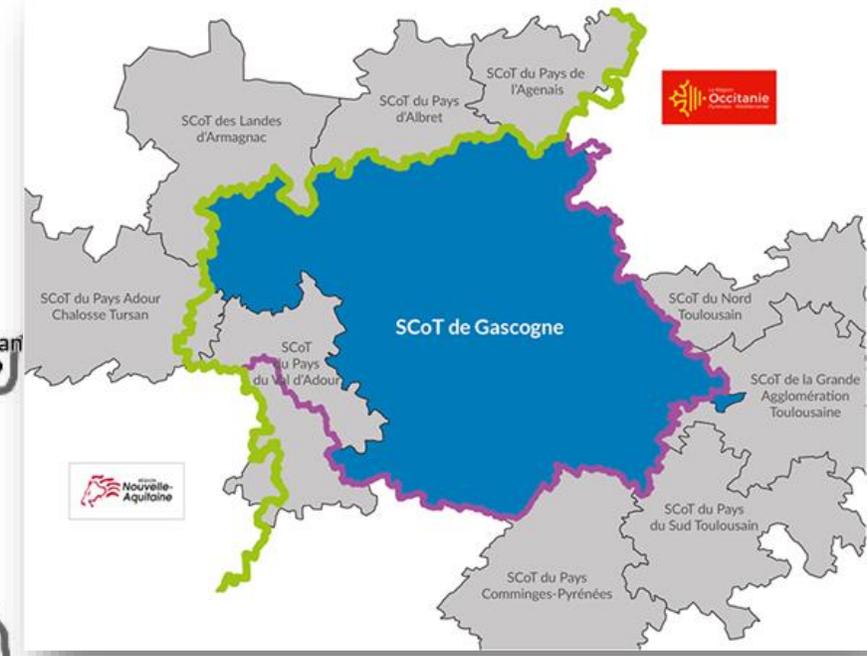
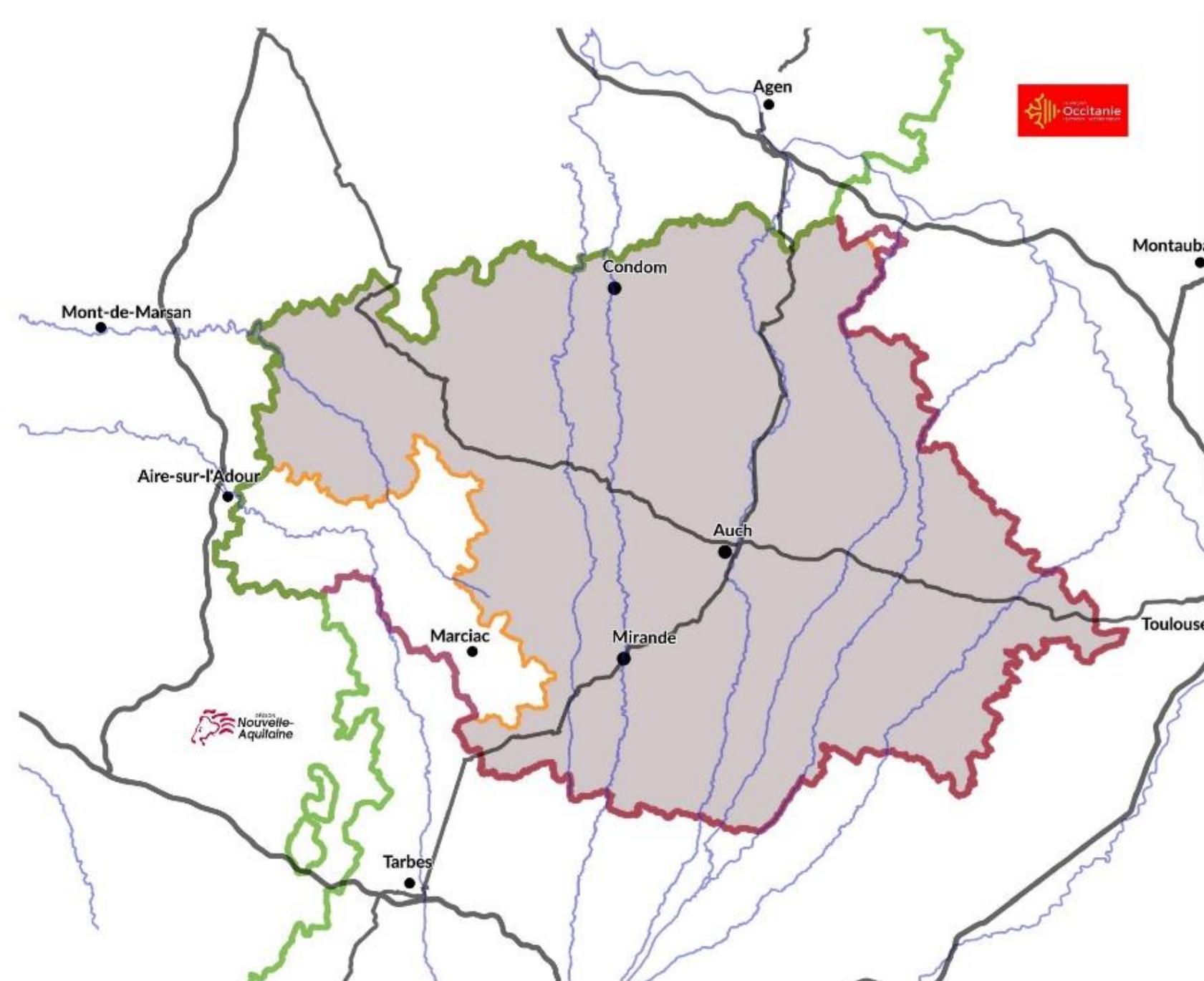
Retour d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT de Gascogne

Syndicat mixte du SCoT de Gascogne

Points abordés

- 1 Le SCoT de Gascogne
- 2 La réussite de l'élaboration : une question de gouvernance ?
- 3 Des thématiques sensibles
- 4 La mise en œuvre : des élus toujours à la manœuvre

Périmètre & contexte de l'élaboration du SCoT de Gascogne



- 397 communes
- 13 intercommunalités
- 3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
- 5 600 km²
- 180 000 habitants
- 65 000 emplois
- 9 SCoT limitrophes

■ Hétérogénéité des territoires

- Dynamiques d'accueil et de consommation d'ENAF
- Urbanisation
- Ressources
- Type d'activités économiques
- Organisation et les moyens des EPCI

→ Risques

■ Historique

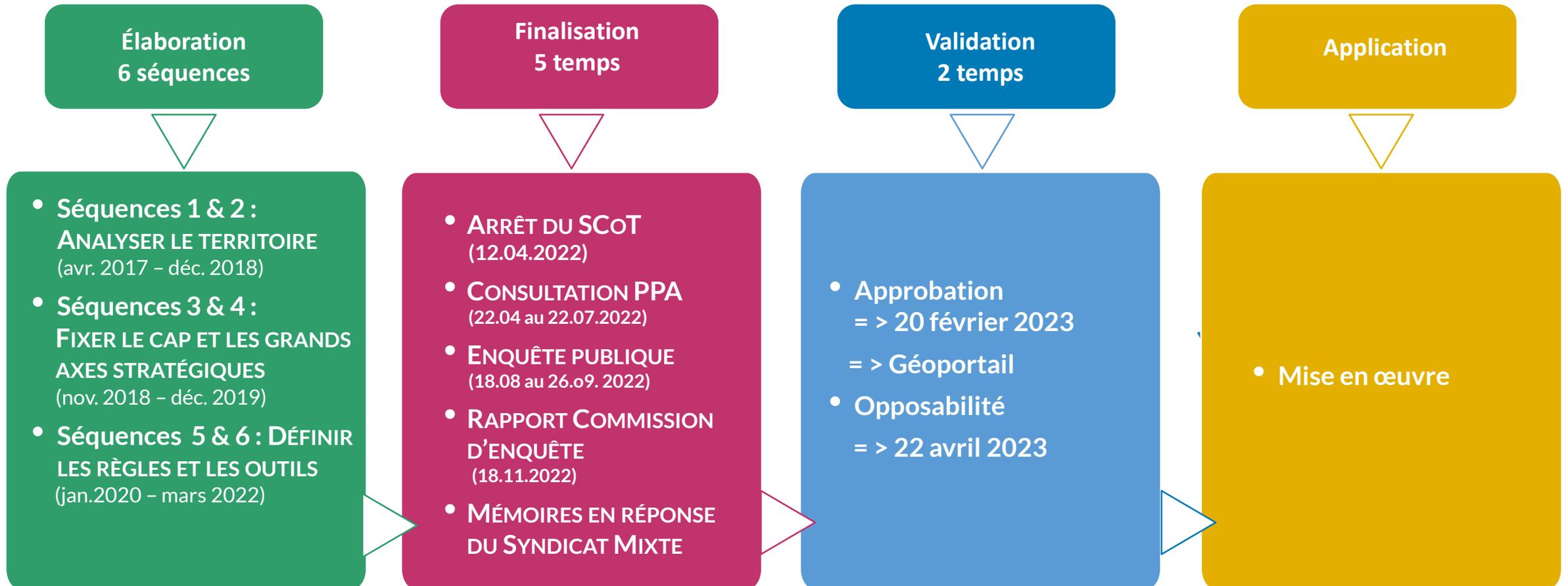
- Réflexion autour de 3 SCoT 1/PETR
- Travail CD32, sénateurs et Etat
- Unanimité des EPCI pour un SCoT unique

La réussite de l'élaboration du SCoT de Gascogne : une question de gouvernance ?

L'élaboration du SCoT de Gascogne, en résumé

- Des élus impliqués,
- Des débats vifs parfois, respectueux toujours,
- Des réunions... beaucoup de réunions,
- Des idées et de la solidarité,
- Des partenaires engagés,
- Une polyvalence à toute épreuve pour l'équipe technique,
- Des temps conviviaux,
- De l'humain avant tout et des territoires investis.

Chronologie du SCoT de Gascogne



■ Équipe technique

- SMG : 4 agents
- Accompagnement par l'AUAT sauf sur la partie concertation et planification/compte-rendu

■ Gouvernance politique

- Adaptée à chaque étape
- Élus au cœur du dispositif
- Appui sur les EPCI :
organisation interne - référent technique + élu

■ Comité de pilotage

- 13 élus représentants les 13 EPCI = bureau
- 2 Sénateurs
- 3 Présidents PETR
- 1 Président CD32
- 2 Représentants des associations des maires
- 3 maires volontaires de communes rurales

■ PADD

- Débats et choix politiques
- Portage par les élus : PPA, conférences des élus ou du SCoT

■ DOO

- Propositions techniques
- Transmission en amont
- Comité de pilotage tous les 15j : synthèse J+1
- Débats/discussions/validations de toutes les prescriptions et recommandations
- Réinterroger les techniciens dans un second temps pour vérifier la faisabilité
- Renvoi de la territorialisation dans les niveaux d'armature aux EPCI
- Portage par les élus : PPA, conférence des élus, campagne participative, instances EPCI/communes

Le bilan de la concertation

- De mars 2016 à mars 2022
 - Près de 280 réunions au cours de cette période
 - Des acteurs parties prenantes et co-constructeurs
 - Des campagnes participatives mobilisatrices et de partage - des citoyens engagés
 - Une implication sans faille des élus locaux
 - Des élus fédérés autour d'un projet commun
 - Une ambition forte et partagée
 - Le souhait de mettre en œuvre un changement de modèle d'aménagement
 - 205 contributions écrites (hors avis PPA et observations de l'enquête publique)



Des thématiques sensibles

Pourquoi définir une armature ?

■ Définitions

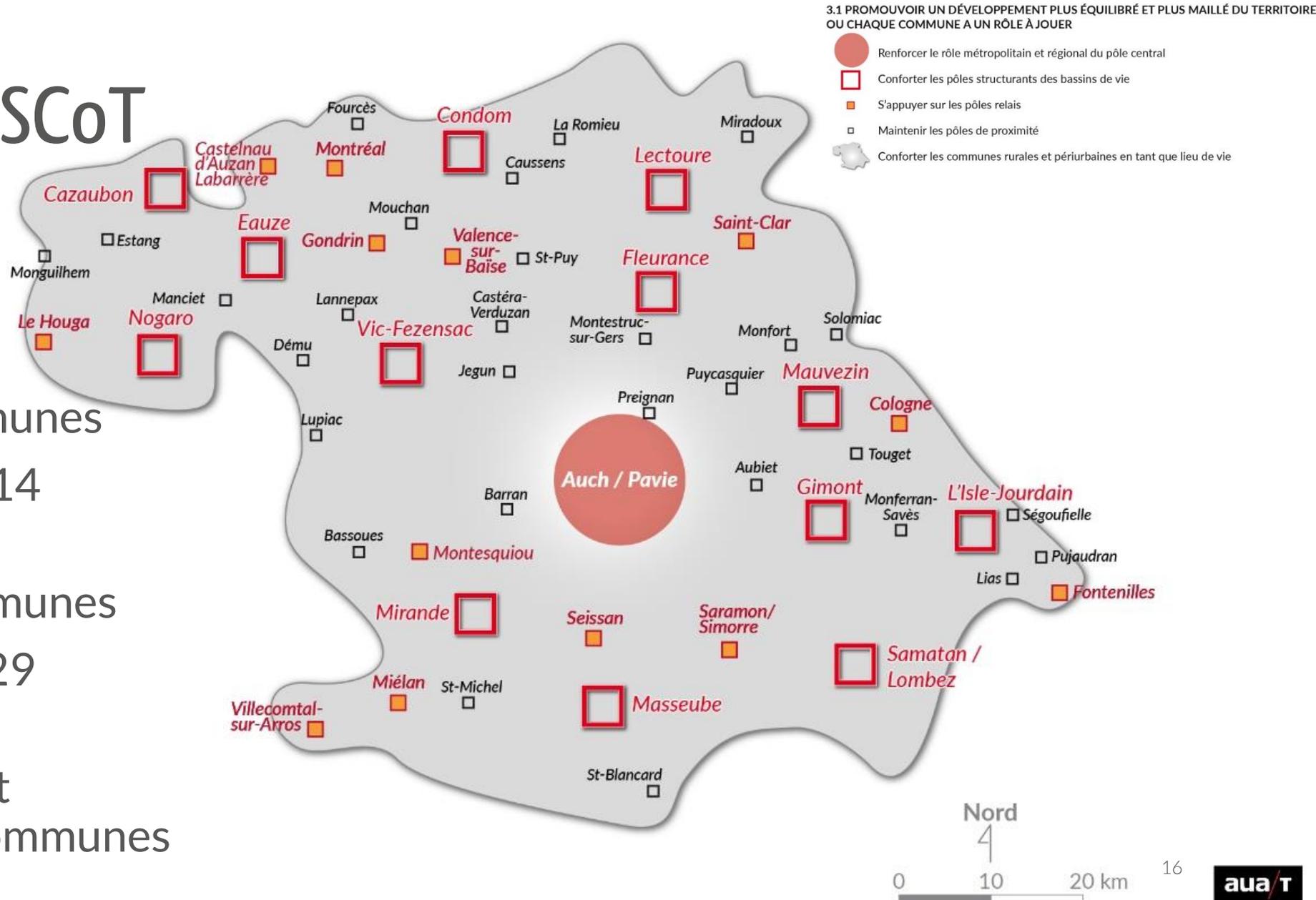
- Armature : base de l'organisation de l'ensemble des villes/villages. Elle différencie, hiérarchise, et fait ressortir les complémentarités sur un territoire donné
- Polarité : structure les bassins de vie, lieu de rayonnement où se localise les services et/ou équipements
- Adaptée à chaque territoire, nuancée & articulée en fonction de l'échelle : pas de méthode - cas par cas
- Critères du SCoT de Gascogne pour son diagnostic : démographie, emplois, équipements-services/commerces, accessibilité

Objectifs de l'armature du SCoT de Gascogne

- Conserver le maillage dans les territoires voire le renforcer
- Organiser le territoire
- Développer la dynamique des bassins de vie
- Intégrer des éléments de projet
- Donner un rôle / des responsabilités à chaque niveau
- Consensus et accord des élus
- In fine = base de la déclinaison des objectifs chiffrés

Armature du SCoT

- Pôle central : 2 communes
- Pôles structurants : 14 communes
- Pôles relais : 14 communes
- Pôles de proximité : 29 communes
- Communes rurales et périurbaines : 338 communes



1^{er} débat PADD : décembre 2019

- Acte les objectifs à l'échelle SMG – horizon 2040
 - + 34 000 habitants
 - + 10 000 emplois
 - - 20% de consommation d'ENAF
- ➔ Reprise des travaux fin 2020 avec la LCR en réflexion
- ➔ Choix du comité de pilotage de l'intégrer

Consommation maximale d'ENAF à l'échelle du SCoT de Gascogne

- - 50 % en 2030
- - 60 % en 2040

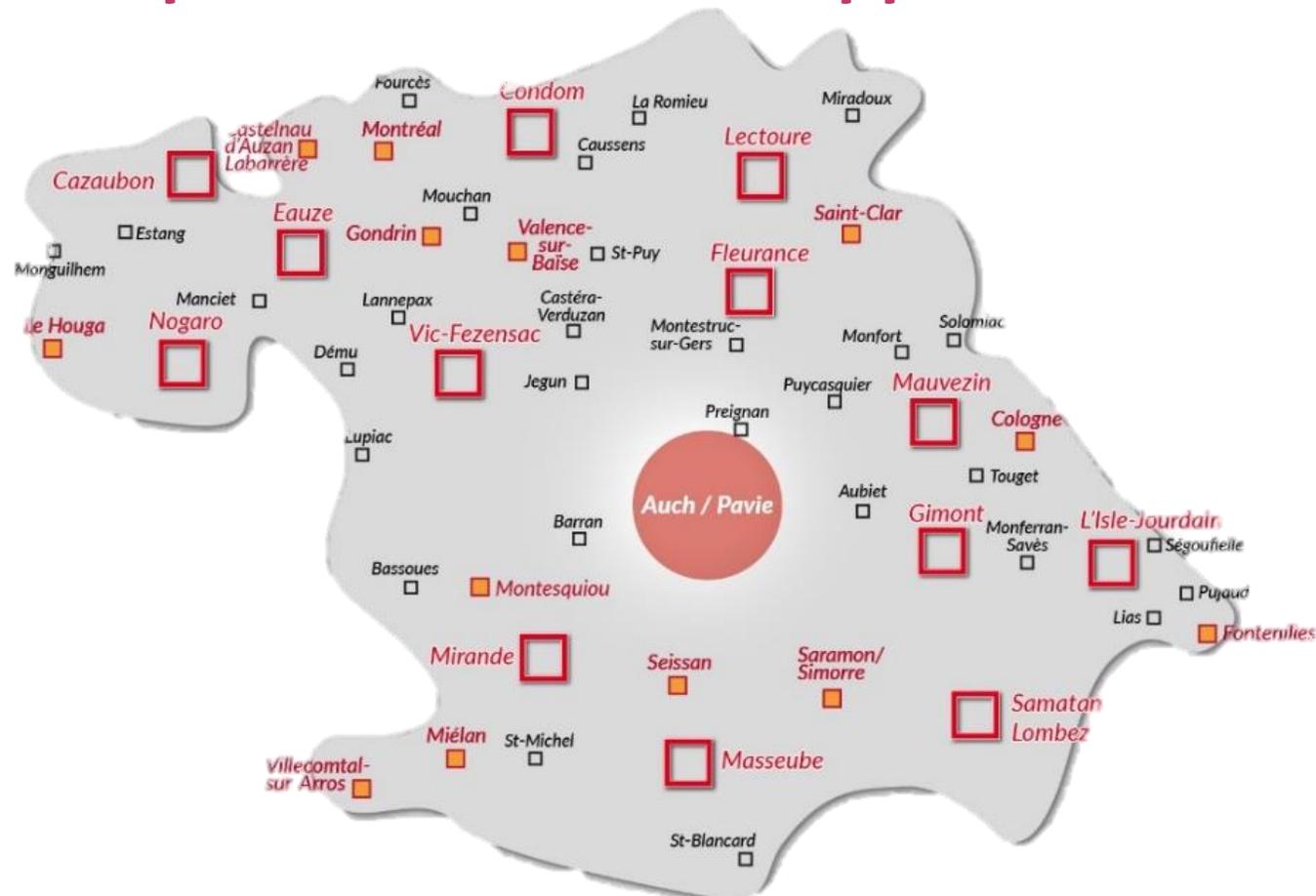
➔ **Dilemme de la répartition de l'enveloppe foncière**

■ Problématiques

- Fortes disparités en terme d'accueil
- Polarités en difficulté
- Droit au développement

➔ **2 niveaux de répartition**

- Répartition entre EPCI
- Répartition intra EPCI



Consommation maximale d'ENAF : répartition entre EPCI

■ Méthode hybride

- Consommation passée / Développement
- Solidarité
- Itérative

➔ Accord unanime des intercommunalités

Intercommunalité	Conso ENAF 2010-2020 <i>ha</i>	Fil de l'eau 2020-2040 (20 ans) <i>ha</i>	Territorialisation retenue 2020-2040 <i>ha</i>	Baisse vs conso passée <i>%</i>
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	309,00	618,00	330	47
CC Artagnan de Fezensac	66,00	132,00	65	51
CC Astarac Arros en Gascogne	108,00	216,00	88	59
CC Bas Armagnac	156,00	312,00	100	68
CC Bastides de Lomagne	173,00	346,00	160	54
CC Coeur d'Astarac en Gascogne	96,00	192,00	78	59
CC Coteaux Arrats Gimone	278,00	556,00	176	68
CC Gascogne Toulousaine	320,00	640,00	360	44
CC Grand Armagnac	161,00	322,00	125	61
CC Lomagne Gersoise	438,00	876,00	240	73
CC Saves	152,00	304,00	125	59
CC Tenarèze	206,00	412,00	118	71
CC Val de Gers	127,00	254,00	108	57
Total général	2 592,00	5 184,00	2 073	60%

Consommation maximale d'ENAF : intra EPCI

- Déclinaison intra EPCI : choix politique fort
- Renvoi vers les EPCI
 - Polarisation et redynamisation des pôles
 - Méthodes variées
 - Dialogue intra EPCI : complexe mais salvateur

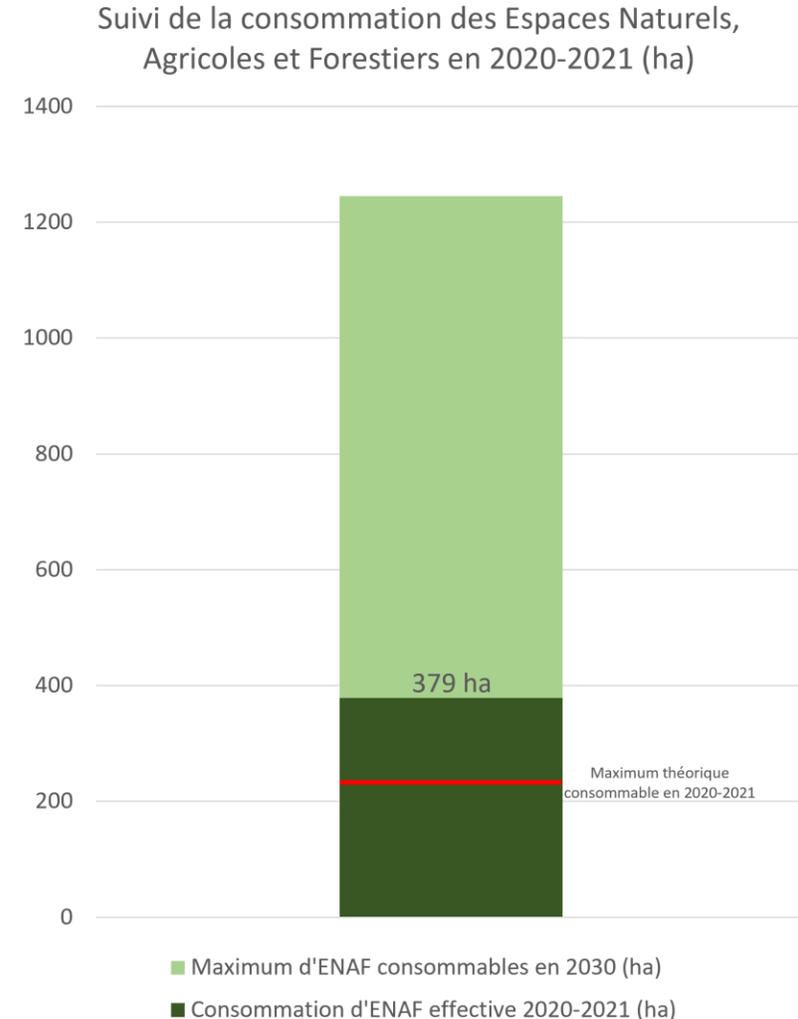
	Conserver les seuils 2017				Proposition EPCI			
	Démographie	Logements	Emplois	Foncier	Démographie	Logements	Emplois	<i>Foncier</i>
Niv. 1								
Niv. 2	15%	16%	29%	12%	27%	27%	35%	27%
Niv. 3	11%	11%	17%	10%	19%	19%	23%	19%
Niv. 4	10%	11%	16%	10%	14%	14%	17%	14%
Niv. 5	64%	62%	38%	68%	40%	40%	25%	40%

- **Mobilité : une seule AOM sur les 13 EPCI**
 - Préalable indispensable pour les territoires
 - Difficultés avec les acteurs de la mobilité
 - Quelle stratégie ? À quelle échelle ?
- **Eau : les territoires dépendent de l'extérieur**
 - Canal de la Neste - solidarité
 - Dérèglement climatique
 - Commission d'enquête : travail dans la perspective de la future révision
- **Énergie : sujet complexe en attente de clarification**
 - ENAF
 - Souveraineté alimentaire
 - Solidarité avec les autres territoires
 - Quelles stratégie ? À quelle échelle ?

Mise en œuvre

Et maintenant : la mise en œuvre !

- Pédagogie auprès de tous les acteurs de l'aménagement
- Avis sur les projets en articulation avec les services de l'Etat
 - Documents d'urbanisme
 - Autorisations d'urbanisme avec contrôle de légalité
- Emballement de la consommation sans réflexion stratégique : 31% de consommation des ENAF en 2 ans



Les élus toujours au cœur de la démarche

- **Continuité du CoPil**
 - Arbitrages sur le contenu de la mise en œuvre
 - Avis sur l'avancement des travaux
 - Préparation de l'évolution du SCoT de Gascogne
- **Interactions avec l'ensemble des élus**
- **Positionnement de l'Etat**
 - Vérification de la compatibilité et courrier aux communes/EPCI
 - Usage du contrôle de légalité
 - Travail conjoint
 - Rencontres régulières avec le Préfet

Forte sollicitation de l'équipe technique

- Compatibilité
- Accompagnement et conseil
- Observation & suivi
- Travail avec les acteurs de l'aménagement
- Préparation de la révision
- Conférence des élus
- ➔ Renforcement de l'équipe pour au moins un an

Évolution de la planification

Etat des lieux des procédures PLUi sur le périmètre du SCoT de Gascogne

- **Début des travaux (2017)**
 - PLU/PLUi : 1/3 communes
 - CC : 1/3 communes
 - RNU : 1/3 communes
- **Fin travaux (2022-2024)**
 - 11 PLUi soit 338 communes
 - PLU : 13 communes
 - CC : 32 communes
 - RNU : 13 communes

